



RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : 5 mars 2018

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet, Marie-Lou Noël, Percy Mallet, Rémi Hébert, Kassim Doumbia, Mylène Chiasson et Brigitte Mazerolle Arseneau.

PUBLIC : environ 16 personnes en plus de deux journalistes, et en présence de Rogers.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet déclare conflit d'intérêts aux points 8. f) et 8. g).

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal

a. Réunion ordinaire du 5 février 2018

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 5 février 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

- (a) La greffière fait état de l'information contenue dans le rapport des permis octroyés en janvier 2018 par la Commission des services régionaux P.A.

7. Rapport des comités

1. Développement communautaire

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité Développement communautaire et dépose son rapport.

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Mylène Chiasson SECRÉTAIRE MUNICIPAL

2. Finances et Tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport pour les comités Finances e
Tourisme et dépose son rapport.

3. Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport pour les comités Infrastructures et
dépose son rapport.

8. Affaires nouvelles

(a) Résolution : Poste secrétaire-réceptionniste

Le comité de sélection a procédé aux entrevues pour le poste de secrétaire-réceptionniste pour la municipalité. Suite à la recommandation du comité de sélection, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que le conseil municipal accepte la nomination de Kathe Hébert à ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(b) Résolution : Vente accessoire déblaiement à neige – Gratte Craig 11 pieds

Suite à l'appel de soumissions paru le 20 février 2018 pour la vente d'un accessoire de déblaiement à neige, soit une gratte Craig de 11 pieds, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité vende la gratte au plus haut soumissionnaire, soit SeaLand Construction au montant de 5,600.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(c) Résolution : Lieu inesthétique et dangereux – 1^{er} Rue

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Kassim Doumbia :
ATTENDU QUE la fonctionnaire nommée par le conseil a identifié une propriété qui est en contravention de l'arrêté n° 23-2009 intitulé « Arrêté portant sur les lieux dangereux ou inesthétiques de la Ville de Shippagan »,
ATTENDU QU'un Avis de conformité a été émis à l'encontre de la propriété identifiée par le NID 20174538,
ATTENDU QUE la propriété est jugée dangereuse au sens des exigences législatives de la *Loi sur la gouvernance locale*,
ATTENDU QU'aucun avis d'appel n'a été reçu dans les délais prévus en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*,
IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise Madame Nadine LaPlante, ainsi que la compagnie CNF Mallet Ltd et les employés et représentants suivants de ladite corporation : Nicolas Mallet, Francis Mallet et Stephen Chiasson et les personnes agissant avec ces personnes ainsi nommées, de prendre les mesures décrites dans l'Avis de conformité émis contre la propriété identifiée par le NID 20174538, à compter du 1^{er} mai 2018, afin de rendre cette propriété conforme à l'arrêté n° 23-2009 intitulé « Arrêté portant sur les lieux dangereux ou inesthétiques de la Ville de Shippagan », et la *Loi sur la gouvernance locale*.
IL EST EN PLUS RÉSOLU QUE l'administration entreprenne ensuite les mesures nécessaires pour recouvrer tous les frais reliés aux travaux selon la politique interne de recouvrement, l'autorité prévue à la *Loi sur la gouvernance locale* et selon les directives émises par le Ministère des Finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(d) Résolution : Lecture dans son intégralité de l'arrêté 80-2017

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que l'on procède à la lecture dans son intégralité de l'arrêté 80-2017 pour la fermeture d'une rue future à l'intérieur des limites de la municipalité.

VILLE DE SHIPPAGAN


SECRETARIE
MUNICIPALE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(e) **Résolution : Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 80-2017**

À la suite de sa lecture dans son intégralité, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte en troisième lecture l'arrêté 80-2017 pour la fermeture d'une rue future à l'intérieur des limites de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Patrice Éloi Mallet quitte la salle à ce moment-ci de la réunion.

(f) **Résolution : Lecture dans son intégralité de l'arrêté 74 (23)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'on procède à la lecture dans son intégralité de l'arrêté 74 (23), un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(g) **Résolution : Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74 (23)**

À la suite de sa lecture dans son intégralité, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que l'on adopte en troisième lecture par son titre l'arrêté 74 (23), un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Patrice Éloi Mallet reprend son siège à ce moment-ci de la réunion.

(h) **Résolution : Politique interne – Gestion des actifs**

Dans une optique de gestion exhaustive des actifs municipaux axée sur le développement durable et les principes de saine gestion, il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que la politique interne sur la gestion des actifs municipaux soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(i) **Résolution : Politique interne – Octroi des dons aux organismes et aux entreprises privées**

Dans une optique d'utilisation appropriée des fonds publics, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la politique interne en matière d'octroi des dons aux organismes et aux entreprises privées soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(j) **Résolution : Demande de contribution financière – Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du N.-B. campus de la P.-A.**

L'Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du N.-B. campus de la P.-A. nous a fait parvenir une lettre demandant une contribution financière d'un montant de 25,000\$ de 5 paiements annuels en 5,000\$ qui seront versés dans le cadre du tournoi de golf organisé par l'association. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Kassim Doumbia d'octroyer une contribution monétaire de 5,000\$ en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN
Christa Savarié Robichaud MAIRE
Mylene Masson SECRÉTAIRE MUNICIPAL

(k) Résolution : Pompier volontaire

Sous recommandation du chef pompier Stéphane Hébert, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que le conseil municipal accepte la nomination de M. Maxime Thibodeau comme pompier volontaire à la brigade de la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(l) Résolution : Stratégie de placements – fonds de pension des employés de la Ville de Shippagan

Présentement, la stratégie de placement de la Ville de Shippagan pour le fonds de pension des employés est de 60% en fonds équilibré et 40% en fonds garantis. Considérant qu'il est possible d'aller chercher un meilleur rendement en modifiant la stratégie de placement, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Kassim Doumbia de modifier la stratégie de sorte à ce que 100% des fonds de la caisse de retraite des employés de la Ville de Shippagan soient investis dans le fonds équilibré Assomption vie, qui a une politique de placement composé de 60% en fonds d'action et de 40% en fonds de revenu fixe à partir du 1er avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(m) Résolution : Demande – projet CPAÉ – école l'Envolée

Le comité du projet CPAÉ nous a fait la demande pour une parcelle de terrain, la gratuité du raccordement d'eau estimé à 2,500\$, la gratuité annuelle des frais de taxes d'eau et d'égout estimée à 500\$, l'entretien des 2 nouvelles toilettes assumé par les employés de la ville ainsi que le travail administratif (comptabilité) relié à la gestion des fonds au niveau des entrées et sorties de fonds pendant la durée du projet seulement. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet d'accepter la demande du comité du projet CPAÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Proclamation

La maire proclame le mois de mars 2018 le Mois de la nutrition.

10. Mot du maire

La maire fait la lecture de son rapport.

11. Levée de l'assemblée

La réunion a été levée à 20 h 00.

12. Parole au public

La maire donne la parole au public.

VILLE DE SHIPPAGAN
Quinta Savoir Colichaud
Mylene Cyrille
MAYOURE
SECRETARRE
MUNICIPAL